

Le président du tribunal administratif de Poitiers

Vu le code de justice administrative et notamment son article R 226-5 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les membres des services du greffe dont les noms suivent sont désignés pour exercer les fonctions de greffier d'audience et exécuter les actes de procédure afférents :

Mme Dorothee BRUNET, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe

Mme Isabelle BERTHEAU, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe

Mme Karine GIBault, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe

M. Jean-Philippe CHANTECAILLE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Mme Florence CHAN, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe

Mme Carole BOMPAS, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe

Mme Thi Hong Linh GILBERT, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe

Mme Stéphanie SKRIDLA, adjointe administrative

Mme Eléna GALLARD, adjointe administrative

Mme Christa BERLAND, adjointe administrative

Article 2 : Le greffier en chef est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à chacun des membres du personnel sus désigné.

Fait à Poitiers, le 1^{er} septembre 2023

Le président,



Antoine JARRIGE